— Agric. Terre relevée sur les bords d'un fossé qui sert de limite commune à deux champs. ‖ Partie la plus élevée d'un sillon, d'un ados.

— Bot. Axe plat et anguleux portant à son côté inférieur de nombreux épillets courtement pétiolés et disposés sur deux rangs, comme dans les digitaires, genre de graminées. ‖ *Crête-de-coq*, Nom vulgaire d'une célosie. ‖ *Crête-de-paon*, Nom vulgaire de quelques plantes dont la fleur imite l'aigrette qui surmonte la tête du paon, telles que l'adénanthère pavonine, la césalpinie sapan, quelques guilandines, les poincillades, etc. ‖ *Crête-marine*, Nom vulgaire de la bacille ou crithme maritime.

— Moll. *Crête-de-coq*, Nom spécifique d'une huître. ‖ Strombe cristé.

— **Epithètes.** Levée, élevée, haute, superbe, orgueilleuse, menaçante, dressée, hérissée, étincelante, éclatante, de pourpre, d'écarlate, de sang.

CRÊTÉ, ÉE adj. (krê-té — rad. *crête*). Muni d'une crête : *Coq* CRÊTÉ.

— Fig. Fier comme un coq qui dresse sa crête : *Le voyant ainsi rigolant, je dis tout haut : Cet homme est fort* CRÊTÉ *et frétillant après ces nonnains.* (Bér. de Verv.) ‖ Huppé, distingué. ‖ Ces deux sens ont vieilli.

— Blas. Se dit des oiseaux et des poissons qui ont des crêtes, principalement quand elles sont d'un émail particulier : *De l'Hospital : de gueules, au coq d'argent,* CRÊTÉ, *membré, becqué d'or, accompagné à senestre du chef d'un petit écusson d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.*

— Entom. Se dit des insectes qui ont sur le corselet des poils ramassés formant une sorte de crête.

— Moll. Se dit des coquilles qui sont relevées d'une largeur ou qui ont leurs bords plissés.

— Zooph. Se dit des polypiers dont les expansions forment des plis imitant des crêtes.

— Bot. Qui est muni d'une crête ou qui imite la forme d'une crête.

— Minér. Se dit d'un minéral cristallisé dont les cristaux, en tables rhomboïdales minces, sont groupés parallèlement au plan qui passe par les grandes diagonales, de manière à imiter grossièrement des crêtes de coq : *Barytine* CRÊTÉE. *Fer oligiste* CRÊTÉ.

CRÊTE-DE-COQ. V. CRÊTE.

CRÊTE-DE-PAON. Bot. V. CRÊTE.

CRÉTÉ, fille d'Astérius, était, suivant quelques mytholographes, l'épouse de Minos, dont elle eut quatre fils, Crétéus, Deucalion, Glaucus, Androgée, et quatre filles, Acallé, Xénodice, Ariadne et Phèdre ou Pasiphaé. D'après Diodore, ce fut d'Hélios (le Soleil) qu'elle eut Pasiphaé.

CRÉTEIL, bourg et commune de France (Seine), canton de Charenton-le-Pont, arrond. et à 19 kilom. E. de Sceaux, sur la rive gauche de la Marne; pop. aggl. 2,212 hab. — pop. tot. 2,541 hab. Filatures de laine; scieries; serrurerie. Sous les Mérovingiens, c'était une petite ville qui avait un atelier monétaire. L'église paroissiale est un ancien édifice surmonté d'une tour placée sur le milieu du portail, qui paraît être du règne de Henri Ier. On y voit plusieurs châsses de bois doré et quelques beaux vitraux. Sur le territoire de Créteil, au hameau de Buiscon, Charles VI avait fait bâtir un château pour sa maîtresse qu'on appelait la *Petite reine.* Sur l'emplacement de cette construction royale s'élève aujourd'hui un château moderne.

CRÉTELER v. n. ou intr. (kré-te-lé — onomatop. Double la consonne *l* devant un *e* muet : *Elle crételle; elles crételleront*). Chanter d'une façon particulière, en parlant de la poule qui vient de pondre.

CRÉTELLE s. f. (kré-tè-le — dimin. de *crête*). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des festucées, ayant pour type la crételle des prés : *Les* CRÉTELLES *sont des plantes méditerranéennes, à panicules serrées.* (C. d'Orbigny.) *La* CRÉTELLE *dure forme des touffes gazonnantes.* (A. Dupuis.)

— **Encycl.** Ce genre de graminées renfermait un assez grand nombre d'espèces; mais plusieurs de celles-ci, par suite d'un examen plus attentif, ont été rapportées à d'autres types, soit nouveaux, soit déjà existants. La plus importante est la *crételle commune* ou *des prés* (*cynosurus cristatus*); son nom vulgaire, donné par extension à tout le genre, lui vient des petites crêtes très-élégantes que forment les glumes, et qui permettent de distinguer aisément ces plantes de toutes les autres graminées. La *crételle commune* est une plante vivace, qui s'élève à la hauteur de deux pieds environ; elle forme de petites touffes d'un aspect assez agréable. On peut en toute confiance acheter le foin où elle se trouve, parce qu'elle indique qu'il vient de hauts prés, et ne contient par conséquent que de bonnes plantes. Tous les bestiaux, mais particulièrement les moutons, la mangent avec plaisir, surtout lorsqu'elle est jeune; mais elle foisonne peu et ne trace pas, si bien que les prés où elle domine ressemblent souvent à des friches; il n'y aurait donc aucun avantage à la cultiver seule. On en emploie la paille pour faire de petits ouvrages très-élégants. La *crételle hérissée* (*cynosurus echinatus*) est surtout abondante dans les régions méridionales, où elle croît dans les lieux incultes et sur les bords des champs. La *crételle dure* (*cynosurus durus*) s'élève peu, mais elle forme des touffes gazonnantes et bien fournies. Elle est également propre au Midi, et croît de préférence sur les sols arides ou pierreux.

CRÊTE-MARINE s. f. Bot. syn. de CHRISTE-MARINE.

CRÉTENET (Jacques), philanthrope français, fondateur des prêtres missionnaires de Saint-Joseph, à Lyon, né à Champlitte (Franche-Comté) en 1603, mort en 1666. En 1628, il se dévoua au service des pestiférés et mérita d'être nommé maître chirurgien. La peste de 1643 lui fut une nouvelle occasion de se signaler par son courage et sa charité. Etant devenu veuf, il se consacra entièrement au service de Dieu, et institua la congrégation des joséphistes, au moyen d'une fortune considérable qu'il avait acquise dans l'exercice de la chirurgie, et avec les libéralités du prince de Conti. Les joséphistes se consacraient à l'instruction des jeunes missionnaires.

CRÊTER v. a. ou tr. (krê-té — rad. *crête*). Techn. Cacher des broquettes avec de la passementerie appelée crête : CRÊTER *un fauteuil.* ‖ Arrêter l'étoffe sur le bois d'un siége avec de petits clous.

CRÉTET (Emmanuel), comte DE CHAMPMOL, homme d'Etat français, né à Pont-de-Beauvoisin (Savoie) en 1747, mort à Auteuil le 28 novembre 1809. Il acquit une belle fortune dans le négoce, acheta des biens nationaux considérables, notamment la Chartreuse de Dijon, fut élu député au conseil des Cinq-Cents par le département de la Côte-d'Or (1795), prit une grande part au rétablissement des anciennes lois fiscales, et s'occupa surtout des questions de finances et d'administration. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, il devint conseiller d'Etat, prit une part active aux négociations du concordat, puis fut successivement nommé directeur des ponts et chaussées, gouverneur de la Banque de France (1806), et enfin ministre de l'intérieur, à la place de Champigny (9 août 1807). Il donna sa démission en 1809 pour cause de santé, et mourut peu après. Ce fut pendant son ministère que commencèrent la plupart des grands travaux et des monuments qui ont illustré le règne de Napoléon Ier. L'empereur l'avait créé comte de Champmol et grand officier de la Légion d'honneur. Ses restes furent déposés solennellement au Panthéon. *Quoiqu'il fût protestant*, l'abbé Raillon, chanoine de Notre-Dame de Paris, prononça son oraison funèbre. Flachat, chef de division au ministère de l'intérieur, a fait une *Notice biographique sur S. Exc. Emmanuel Crétet, comte de Champmol.*

CRÉTHÉIS, femme d'Acaste, roi de Thessalie. N'ayant pu faire partager au jeune Pélée la passion violente qu'elle éprouvait pour lui, elle l'accusa devant son mari d'avoir voulu la séduire. Acaste ordonna d'exposer Pélée aux centaures; mais celui-ci sortit vainqueur de la lutte, et mit à mort Créthéis et son mari.

CRETI (Donato), peintre italien, né à Crémone en 1671, mort à Bologne en 1749. Cet artiste a laissé des tableaux dont le dessin est correct, mais dont la couleur est souvent crue et dure. Il retouchait sans cesse ses ouvrages, dont il n'était jamais satisfait, et on fut maintes fois obligé de les lui arracher en quelque sorte de force. On cite parmi ses meilleures toiles le *Saint Vincent* des dominicains de Bologne, et la *Vierge avec saint Ignace et des anges*, dans la cathédrale de la même ville. Le musée du Louvre possède de lui un *Enfant endormi.*

CRÉTIN s. m. (kré-tain — Génin tire ce mot de *christianus*, chrétien, parce que les personnes affligées de cette infirmité étaient considérées comme innocentes et *chrétiennes* par ceux qui vivaient autour d'elles. Cette tradition s'est conservée, même encore de nos jours, dans quelques vallées où les crétins sont malheureusement trop nombreux, et elle leur concilie le respect et les soins de tous. Mais, comme le fait observer M. Littré, un mot si récent dans la langue ne peut venir de là, et il faut le tirer sans doute de l'allemand *kreidling*, crétin, dérivé de *kreide*, craie, à cause de la couleur blanchâtre de la peau des crétins). Individu idiot, rachitique, pâle et souvent goîtreux : *On trouve beaucoup de* CRÉTINS *dans les vallées basses, profondes et étroites du Valais, dans la vallée d'Aoste, la Maurienne, dans une partie du Tyrol, de l'Auvergne et des Pyrénées.* (Bouillet.) *La vallée sans soleil donne le* CRÉTIN. (Balz.) *Dans la vallée supérieure de l'Isère, où ils abondent, les* CRÉTINS *vivent en plein air avec les troupeaux qu'ils sont dressés à garder.* (Balz.) *Les* CRÉTINS *ne parviennent pas à la vieillesse; ils meurent en général avant trente ans.* (Focillon.)

— Fam. Homme stupide, idiot : *Cet homme était un* CRÉTIN; *il ne comprenait rien, il ne savait rien en dehors de l'arithmétique et de la tenue des livres.* (G. Sand.) *Et dire qu'il y a des* CRÉTINS *qui pensent qu'on est sur la terre pour autre chose que pour aimer!* (D'Houdetot.)

— Adj. Affecté de crétinisme : *On remarque que si les enfants ne sont pas* CRÉTINS *avant l'âge de dix ans, ils ne le deviennent guère par la suite.* (Virey.) *Les hommes* CRÉTINS *portent des jupons au lieu de culottes.* (Virey.) *On peut être sale, dégoûtant même dans ses vêtements, paraître idiot, hébété dans toutes ses actions, avoir le regard effaré, sans être* CRÉTIN. (A. Hugo.)

— Fam. Sot, stupide : *Des maris* CRÉTINS *exhibent les épaules de leurs femmes.* (A. Karr.)

— **Encycl.** V. CRÉTINISME.

CRÉTIN (Guillaume), poëte français. V. CRESTIN.

CRÉTINE s. f. (kré-ti-ne). Législ. anc. Alluvion formée lentement; accroissement successif.

CRÉTINISER v. a. ou tr. (kré-ti-ni-zé — rad. *crétin*). Néol. Faire devenir crétin, rendre stupide : *Le poêle endort, il hébète et contribue singulièrement à* CRÉTINISER *les portiers et les employés.* (Balz.)

— Absol. : *M. Bayard est un poëte, mais un poëte renversé; au lieu d'idéaliser, il abêtit; au lieu de peindre la passion humaine, de l'exalter, de la hausser et de la jeter vivante sur la scène, il* CRÉTINISE, *rapetisse, raccourcit et vulgarise.* (Gaiffe.)

Se crétiniser v. pron. Devenir crétin, idiot, stupide; s'abrutir : *Il est impossible de guérir l'humanité. — Pourquoi? — Parce qu'elle ferme les yeux du moment qu'on veut lui montrer qu'elle* SE CRÉTINISE. (F. Soulié.)

CRÉTINISME s. m. (kré-ti-ni-sme — rad. *crétin*). Constitution, conformation de crétin : *Quoique les crétins se reproduisent en se mariant, soit entre eux, soit avec des personnes saines, ils ne propagent pas le* CRÉTINISME. (Virey.)

— Fam. Stupidité, abrutissement moral et intellectuel : *Appellera-t-on préjugé cette erreur collective, ce* CRÉTINISME *universel?* (Fourier.) *Dans une société mal organisée, l'homme de génie n'a pas d'autres ressources que le pistolet ou le* CRÉTINISME. (Ulbach.)

— **Encycl.** Le *crétinisme* a dû exister dès la plus haute antiquité; cependant Pline est le plus ancien auteur chez lequel on trouve quelques passages qui se rapportent à cette maladie. Au XVIe siècle, Josias Simler, médecin allemand, indiquait la manière dont les sages-femmes reconnaissaient, à cette époque, si l'enfant nouveau-né serait crétin. Néanmoins, ce n'est guère qu'à partir de Saussure (1786) que l'on s'occupa de rechercher les causes de cette affection, et Fodéré publia quelques années plus tard son beau *Traité du goître et du crétinisme.* Enfin, dans ces derniers temps, cette endémie a attiré l'attention des gouvernements. En France et en Italie, des savants ont été chargés de l'étudier sur les lieux mêmes, et dans le canton de Berne le docteur Guggenbülh a fondé un établissement pour l'éducation des malheureux qui en sont atteints.

La nature du *crétinisme* a toujours été et est encore controversée; les uns l'assimilent à l'idiotie, les autres en font une affection particulière, spéciale, avec des symptômes et des lésions anatomiques parfaitement distincts. Une commission instituée par Charles-Albert, tout en assimilant, dans le but de résoudre les diverses questions qui se rattachent à cette maladie, les idiots aux crétins, établit cependant entre ces deux états des différences assez tranchées. Suivant elle, le *crétinisme* est une dégénération de l'espèce humaine, caractérisée par un degré plus ou moins grand d'idiotie, associé à un *habitus* vicié du corps. Par conséquent, selon la commission sarde, il faudrait deux choses pour faire un crétin : idiotie d'une part, et, de l'autre, habitus spécial et anormal du corps. Cette diversité d'opinions vient de ce que les auteurs n'ont pas eu le soin d'établir des degrés dans ces deux affections, et de comparer, non le *crétinisme* avec l'idiotie en général, mais les crétins d'un degré avec les idiots d'un même degré. De là, ainsi que l'a fait le docteur Guenot dans une excellente monographie, la nécessité de diviser les crétins en deux classes principales : 1° les crétins idiots; 2° les crétins proprement dits.

Les crétins idiots constituent les huit dixièmes environ de cette population malade; leur corps est assez bien développé, mais leurs facultés intellectuelles et affectives sont presque nulles. Esquirol les appelait *idiots des montagnes.* Il y a parmi eux un grand nombre de sourds-muets. Les crétins proprement dits se différencient de ceux de la première classe surtout par un arrêt plus ou moins complet de l'organisme. « Ce qui les distingue véritablement, dit M. Baillarger, c'est la continuation au delà des limites ordinaires ou même la continuation indéfinie des caractères propres à l'enfance. » Ces distinctions sont très-justes; mais les caractères distinctifs ne sont pas toujours aussi tranchés, et l'on voit souvent les deux types que nous avons établis se confondre ou plutôt se fondre insensiblement l'un dans l'autre. Fréquemment, en effet, les crétins idiots présentent des irrégularités et des arrêts de développement de quelques parties du corps, et fréquemment aussi les crétins proprement dits prennent, arrivés à un certain âge, un grand développement et passent au type idiot. D'un autre côté, les crétins transmettent leur maladie à leurs descendants, mais non toujours le type de la classe à laquelle ils appartiennent. Le *crétinisme* est une affection essentiellement héréditaire; à sa naissance, l'enfant en présente déjà des signes caractéristiques : la bouche est large, le nez écrasé, les lèvres grosses, la tête irrégulière, le front bas, etc. A deux ans, diverses déformations du corps se manifestent; la peau prend une teinte terreuse, l'intelligence est nulle, les yeux languissants; ils sont méchants, colères, et toujours tristes et moroses. Peu à peu se dessine le cachet propre à la classe dont ils sont destinés à faire partie. S'ils doivent rentrer dans le type idiot, outre le manque plus ou moins absolu des facultés intellectuelles, ils deviennent paresseux, indolents, ivrognes, et souvent ils s'adonnent à la masturbation. Ils sont voraces, mais leur digestion est mauvaise, et très-fréquemment ils sont atteints de diarrhée. Quant au physique, ils offrent des caractères de dégénérescence qui ont, mais avec moins d'intensité, beaucoup de ressemblance avec ceux des crétins proprement dits. Chez ceux-ci, le corps ne se développe que très-lentement; ils ne commencent à marcher qu'à sept ou huit ans; leur taille n'atteint jamais un mètre. La tête de ces malheureux est aplatie d'avant en arrière; leur front est fuyant; leurs yeux sont écartés de la ligne médiane; le nez est écrasé, les narines sont largement ouvertes, les lèvres grosses, les dents mauvaises; enfin les cheveux sont crépus et se confondent avec les sourcils. Les crétins s'acheminent vers la virilité et ne l'atteignent que rarement; leurs organes génitaux ressemblent tout à fait à ceux des enfants. Ce n'est que chez ceux qui arrivent à la puberté que se montre le goître. Alors le thorax se déforme et le ventre acquiert un développement anormal. Jusqu'à la mort, la marche du crétin reste saccadée; ses bras sont grêles; ses mains larges, épaisses; ses pieds plats, tournés en dehors, et les malléoles internes semblent toucher le sol.

Tous les crétins n'offrent pas les dehors hideux que nous venons de peindre; aussi, à l'exemple d'Esquirol, la commission du Piémont a-t-elle distingué trois degrés parmi ces individus : 1° *crétineux :* intelligence au-dessous du niveau ordinaire; quelques aptitudes à apprendre un métier; possibilité de communiquer par des gestes, des mots plus ou moins intelligibles, quelquefois même de courtes phrases; 2° *semi-crétins :* facultés intellectuelles strictement limitées aux besoins du corps et correspondant aux seules impressions des sens; facultés végétatives et reproductives; paroles confuses, cris inarticulés, gestes incomplets et violents; 3° *crétins complets :* impuissance absolue de communiquer; par exception, un cri involontaire ne se reliant à aucune idée, à aucun désir. Ils appartiennent plus à la vie végétative qu'à la vie animale; incapables même de porter les aliments à leur bouche, ils sont gâteux et inféconds.

Le *crétinisme* et le goître sont regardés par un grand nombre de docteurs comme une même maladie, et Fodéré considérait le premier comme déterminé par le second. Cette manière de voir ne nous semble pas rigoureusement exacte. Ces deux affections offrent des symptômes parfaitement distincts. Cependant elles se confondent très-souvent l'une avec l'autre, et elles semblent naître sous l'influence d'une même cause. Quelquefois aussi le goître est le premier indice du *crétinisme;* mais, d'un autre côté, on ne trouve pas des crétins dans tous les pays où le goître est endémique, et c'est là précisément ce qui fait la différence importante entre ces deux maladies.

L'origine du *crétinisme* a été attribuée à un grand nombre de causes : les uns accusent l'exposition à certains vents des pays où il est endémique, les changements brusques de température, la privation de soleil, une aération incomplète, etc.; les autres invoquent la constitution géologique du sol, les eaux plus ou moins potables; d'autres enfin considèrent plus particulièrement les mœurs et les usages des populations, leurs aliments, leur mauvaise hygiène, etc. Beaucoup de ces hypothèses sont sans valeur aujourd'hui que l'on a pu étudier le *crétinisme* dans des pays différant entre eux autant sous le rapport des conditions climatologiques que sous le rapport des habitudes et du genre de vie des habitants. En effet, on trouve des crétins dans les plaines fertiles du Rhône, dans la grande et belle vallée du Rhin, dans les départements du Nord et de l'Aisne, aussi bien que dans les vallées les plus profondes et les plus humides des Alpes et des Pyrénées. En Suisse, en Piémont, en Allemagne, on observe des faits analogues. En Afrique, sous la zone torride; en Asie, dans les plaines glacées de l'Himalaya; enfin à 2,000 mètres de hauteur, sur les plateaux desséchés des Cordillières des Andes, comme dans certaines plaines basses des îles de l'Océanie, il existe de nombreux crétins. L'étroitesse et la profondeur des vallées, l'altitude, l'exposition des lieux, l'insolation et le défaut d'aération, l'humidité, les miasmes paludéens, enfin l'alimentation et toutes les circonstances fâcheuses désignées sous le nom collectif de misères hygiéniques, ne peuvent plus être considérés comme causes de *crétinisme.* Les faits qui démontrent que c'est à la qualité des eaux qu'il faut attribuer l'origine du *crétinisme* ont été observés dans tous les pays où cette affection est endémique, et c'est une opinion vulgaire chez la plupart des habitants de ces contrées. Mais ici encore il y a divergence parmi les auteurs : les uns pensent que ces eaux sont mauvaises parce qu'il y a une diminution dans leurs principes utiles; les autres attribuent, au contraire, cette action funeste à la présence de certaines substances en quantité anormale; il en est quelques-uns qui, rejetant ces deux opinions, croient que la production du *crétinisme* est due à la présence dans les eaux potables de matières organiques altérées. L'hypothèse émise en 1851 par M. Chatin, et qui attribuait le goître et le *crétinisme* à l'absence ou à la diminution de l'iode dans les eaux, les aliments et l'air atmosphérique, n'a plus cours dans la science, et les faits qui ont été cités à l'appui de cette manière de voir ne sont plus aujourd'hui considérés que comme une question de coïncidence. Des recherches récentes ont semblé établir un rapport constant entre le développement du goître et du *crétinisme* et la constitution géologique des localités où règnent ces affections. M. le docteur Grange a dressé une carte géographique où ce rapprochement semble exister d'une manière frappante. Les terrains sur lesquels ces affections sont endémiques seraient, d'après cet auteur, toujours formés de masses gypseuses dolomitiques, de roches magnésiennes, de schistes magnésiens ou d'alluvions provenant de ces roches, et les eaux qui en sortent contiendraient en proportion anormale du sulfate de chaux et des sulfates et carbonates de magnésie. En France, en Allemagne, en Suisse, en Piémont, partout enfin, dit M. Grange, où l'on trouve des crétins, le sol contient des roches magnésiennes ou des sels de magnésie. Cette opinion, appuyée sur des données presque exclusivement chimiques, est infirmée par de nouvelles observations. Aussi, tout en tenant compte de la constitution géognostique du sol, ne pouvons-nous rapporter aux sels magnésiens et calcaires la cause prochaine du goître et du *crétinisme.* L'altération des matières organiques que contiennent les eaux potables a été regardée aussi comme le point de départ de cette dégénérescence de la race humaine. Cette thèse a été défendue avec talent à l'Académie de médecine par M. Bouchardat; mais, pas plus que les précédentes, elle ne repose sur des preuves inattaquables; elle ne rend pas mieux compte que les autres de tous les faits observés, et les objections qu'elle soulève sont nombreuses. En résumé, nous pensons que les causes du *crétinisme* sont encore aujourd'hui complétement inconnues.

Malgré l'ignorance où nous sommes au point de vue de l'étiologie de cette affection, notre avis est que l'on pourrait diminuer le nombre des crétins en usant de certaines règles d'hygiène. Ainsi, 1° dans tous pays où le *crétinisme* est endémique, une femme devenant enceinte doit s'éloigner et aller habiter une localité reconnue parfaitement saine. La même précaution est nécessaire pour les enfants nouveau-nés. On devra interdire l'allaitement à toute femme présentant quelques signes de cette dégénérescence. 2° Tout crétin doit être transporté dans une autre contrée et là être soumis à une surveillance continuelle, afin de prévenir les excès d'ivrognerie et les abus d'onanisme. Les travaux manuels, la gymnastique et, au besoin, l'administration des sels de fer ou d'iode, produiront de bons effets, surtout s'ils sont combinés avec les moyens moraux et intellectuels.

L'hygiène publique serait probablement impuissante à détruire complétement le *crétinisme;* mais pourquoi ne ferait-on pas quelques tentatives? Les premières mesures consisteraient à assainir les localités infestées, par l'endiguement des rivières et le desséchement des marais; à sillonner de routes ces mêmes localités, pour y introduire le commerce et la civilisation. Depuis quelques années, des travaux de ce genre ont été entrepris dans le département du Bas-Rhin, et l'endémie a, sinon disparu, du moins considérablement diminué. D'autres mesures, tout administratives et judiciaires, consisteraient à séquestrer dans des asiles spéciaux tous les crétins idiots. La restriction des droits civils, surtout en matière de mariage, serait sans doute un moyen très-efficace; elle a été proposée par Fodéré et Ferrus; mais on comprend à combien d'inconvénients et d'injustices elle pourrait donner lieu. Avant tout, il faut considérer que le *crétinisme* est une infirmité, non un délit, et qu'il ne saurait donner matière à aucune espèce de répression.

Presque partout les crétins sont méprisés, et nul montagnard sain ne consentirait à contracter alliance avec ces malheureux. Dans le Valais, au contraire, où il s'en trouve beaucoup, on les regarde comme des êtres favorisés du ciel. Au moyen âge même, une sorte de culte était rendu aux crétins; on les appelait les *innocents*, les *bienheureux*, les *gens du bon Dieu.* Aussi, après leur mort, conservait-on religieusement tout ce qui leur avait appartenu; leurs béquilles, leurs vêtements étaient considérés comme de saintes reliques. Quand Fodéré voulut, à la fin du siècle dernier, faire quelques autopsies de crétins, il faillit être massacré. Ces préjugés ont disparu, et ces malheureux ne sont plus que de tristes parias que leurs familles cherchent souvent à dérober aux regards de tous. Aujourd'hui on croit que la plupart des crétins sont susceptibles de quelque éducation; déjà plusieurs tentatives ont été couronnées de succès et en font espérer de plus grands encore.

CRETINTZA s. m. (kré-tin-tza). Comm. Nom donné à des étoffes brodées, rayées ou unies, qui servent à confectionner les jupons des paysannes moldo-valaques. ‖ On dit aussi VALNIC.

CRÉTIQUE adj. (kré-ti-ke — des *Crétois*, qui l'employaient dans leurs vers). Métriq. Se dit d'un pied de vers grec ou latin, formé d'une longue entre deux brèves, comme le mot *habenda*, et qui était usité en Crète, dans des chants destinés à accompagner les danses des curètes. ‖ On l'appelle aussi AMPHIBRAQUE. ‖ Se dit d'un vers composé de plusieurs pieds crétiques.

— s. m. Pied ou vers crétique : *Composer des* CRÉTIQUES.

CRÉTISER v. n. ou intr. (kré-ti-zé — rad. *Crétois*). Mentir ou tromper comme on supposait que le faisaient les Crétois. ‖ Mot de Rollin inus.

CRÉTOIS, OISE s. et adj. (kré-toi, oi-ze). Géogr. Habitant de l'île de Crète; qui appartient à cette île ou à ses habitants : *Les* CRÉTOIS. *Une* CRÉTOISE. *La marine* CRÉTOISE.

CRÊTOIS (krê-toi — rad. *crête*). Hist. Nom donné aux membres les plus fougueux de la Convention, lesquels siégeaient sur les bancs les plus élevés de l'assemblée, qu'on appelait la crête de la montagne.

CRETON (Nicolas-Joseph), homme politique et jurisconsulte français, né à Amiens en 1798. Il exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale, lorsqu'il fut nommé, en 1846, membre de la Chambre des députes. Il y siégea dans les rangs de l'opposition jusqu'à la révolution de février 1848. Envoyé à la Constituante par le département de la Somme, Creton fut un des membres de cette assemblée qui se montrèrent les plus hostiles au gouvernement provisoire et aux institutions nouvelles; il attacha son nom à une proposition présentée par lui à plusieurs reprises, et tendant à ouvrir les portes de la France aux anciennes familles royales exilées, vota constamment avec la droite, et appuya, après l'élection du président de la République, la politique de Louis-Napoléon. Son mandat lui fut renouvelé aux élections pour l'Assemblée législative. M. Creton continua à prendre une part active à toutes les mesures de réaction et de compression, devint un des coryphées du parti orléaniste, et se sépara, avec une partie de la majorité, de la politique de l'Elysée. Après le coup d'Etat du 2 décembre, M. Creton retourna dans sa ville natale, où il reprit sa place au barreau.

CRETONNE s. f. (kre-to-ne — de *Creton*, qui fabriqua le premier cette toile). Comm. Toile blanche très-forte, à chaîne de chanvre et à trame de lin.

— Adjectiv. : *La toile* CRETONNE *se fabrique dans les environs de Lisieux.*

CRETONNÉE (À LA) loc. adv. (kre-to-né). Art culin. Manière d'accommoder certains légumes : *Fèves à la* CRETONNÉE.

CRETONNIER s. m. (kre-to-nié — rad. *cretons*). Celui qui achète chez les bouchers les résidus appelés cretons, et qui fabrique avec ces résidus des pains grossiers pour la nourriture des chiens.

CRETONS s. m. pl. (kre-ton — rad. *crête*). Techn. Nom donné aux résidus de la fonte du suif, dont on fait des pains pour les chiens. ‖ Morceaux de graisse de porc frais apprêtée.

CRETTÉ DE PALLUEL (François), agronome et administrateur français, né à Drancy-les-Noues, près de Paris, en 1741, mort en 1798. Il était fils d'un conseiller secrétaire du roi. Chargé fort jeune par son père de faire valoir ses propriétés, il contribua de tout son pouvoir aux progrès de l'agriculture, soit en inventant des instruments agricoles, tels que le cylindre à dents, le moulin à hacher les racines, le grand hachoir à paille, la charrue à butter les pommes de terre, le louchet coudé pour le défrichement des marais; soit en pratiquant de nouvelles cultures, comme celle de la garance, du tournesol, du turneps, de la grande chicorée sauvage, etc. Cretté de Palluel contribua beaucoup à l'introduction des pommes de terre en France, à l'amélioration des vaches, à la suppression des jachères; il publia plusieurs mémoires utiles et intéressants, fit ensemencer la plaine des Sablons d'espèces végétales qu'il avait tirées de l'étranger, et fit partie, pendant la Révolution, de la commission d'agriculture et des arts. A cette époque, Cretté de Palluel fut élu juge de paix du canton de Pierrefitte (1790), puis membre de la Législative (1791), où il vota avec les modérés. Jeté en prison, il en sortit après le 9 thermidor, et devint de nouveau juge de paix de Pierrefitte. Nous citerons parmi ses écrits : *Mémoire sur le desséchement des marais* (Paris, 1789, in-8°); *Mémoire sur la suppression des jachères* (1790); *Mémoire sur l'amélioration des biens communaux* (1790); *Formulaire des propriétaires* (1790, in-8°); *Traité sur les prairies artificielles* (Paris, 1801, in-8°), etc.

CRÉTURE s. f. (kré-tu-re — rad. *croître*). Crue des eaux. ‖ Vieux mot.

CREUBION s. m. (kreu-bion). Vitic. Espèce de couteau crochu dont les vignerons lorrains se servent pour tailler la vigne. ‖ On dit aussi CREUBIOTE s. f.

CREULLY, bourg de France (Calvados), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Caen, sur une colline dont la Seule baigne le pied; pop. aggl. 938 hab.—pop. tot. 982 h. Fabriques de tulle et de dentelles; commerce de beurre et de bestiaux. Eglise romane; vieux château fort, une des plus anciennes et des plus remarquables forteresses du Calvados. Ce château, monument remarquable de l'architecture du moyen âge, est situé au centre du bourg. Les souvenirs historiques qui s'y rattachent sont nombreux. Le célèbre Robert de Kent, fils naturel du roi Henri Ier d'Angleterre, devint baron de Creully en 1108. Ce château eut à soutenir de nombreux siéges. Il passait pour l'un des plus forts de la contrée. Il fut démoli en partie au XVIe siècle. Cependant les restes de l'édifice primitif subsistent encore, bien reconnaissables au milieu des constructions de différents âges qui composent l'édifice actuel. Les bâtiments principaux paraissent avoir été adossés aux murs du nord, où l'on voit encore des salles voûtées en plein cintre. Deux tours dominent le massif des constructions : l'une, octogone, était sans doute la tour d'observation; l'autre, qui s'élève assez haut sur le rempart même, est terminée par un appartement carré.

CREUPÉE s. f. (kreu-pé — rad. *crêpe*). Espèce d'omelette épaisse, qu'on fait avec de la farine dans la Lorraine.

CREUSAGE s. m. (kreu-za-je — rad. *creuser*). Action de creuser : *Le* CREUSAGE *d'un puits.* ‖ Se dit surtout en gravure : *Le* CREUSAGE *des planches s'opère de diverses façons.*

CREUSAT, montagne voisine du mont Cenis (Italie), d'où sort une source d'eau minérale froide, salino-ferrugineuse.

CREUSE (LA), en latin *Crosia* ou *Crosna*, rivière de France, prend sa source à une fontaine du village de Croze, canton de La Courtine, dans l'arrondissement d'Aubusson (Creuse), passe à Clairavaux, Aubusson, reçoit la petite Creuse et la Sedelle, entre dans le département de l'Indre, passe près d'Eguzon et de Gargilesse, baigne Argenton, reçoit la Bouzanne, arrose Saint-Gaultier, Le Blanc, Preuilly, sert de limite entre la Vienne et l'Indre-et-Loire, et se jette dans la Vienne à Bec-des-Eaux, après un cours de 235 kilom.

CREUSE (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la France, formée de la haute Marche, de quelques parties du Limousin, du Poitou, du Berri, du Bourbonnais, de l'Auvergne, et tirant son nom de la Creuse, qui y prend sa source et le traverse presque tout entier du S.-E. au N.-E. Ce département a pour limites : au N., le département de l'Indre; à l'O., celui de la Haute-Vienne; au S., celui de la Corrèze; à l'E., ceux du Puy-de-Dôme et de l'Allier; au N.-E., celui du Cher. Sa plus grande longueur du N.-O. au S.-E. est de 110 kilom., et sa plus grande largeur du N.-E. au S.-O. de 80 kilom. Il a une superficie de 558,341 hectares, divisée en quatre arrondissements : Guéret, chef-lieu, Aubusson, Bourganeuf et Boussac; 25 cantons, 261 communes, dont la population totale s'élève à 274,057 habitants. Le département de la Creuse forme, avec celui de la Haute-Vienne, le diocèse de Limoges, suffragant de Bourges, et, avec le département de la Corrèze, la 2e subdivision de la 21e division militaire; il ressortit à la cour impériale de Limoges, à l'Académie de Clermont, à la 21e conservation des forêts et à l'arrondissement minéralogique de Périgueux.

« Vu dans son ensemble, ce département présente la forme d'un ovale irrégulier, couvert de chaînes de montagnes, ramifications des monts d'Auvergne et du Limousin. La chaîne qui sert de point de départ à toutes les autres se détache du mont Dore et entre dans la Creuse par le S.-E., près de Crocq, où elle se divise en deux rameaux, dont l'un se dirige vers l'E. et l'autre vers le S. C'est ce chaînon, le plus élevé du département, qui sépare les deux grands bassins de la Loire et de la Garonne, en fixant à l'O. le sous-bassin de la Vienne et à l'E. le bassin secondaire de la Dordogne. Une troisième chaîne se détache de la précédente à Féniers et se dirige vers le N.-O. » (Joanne.) La hauteur moyenne de ces montagnes et des plateaux que forment leurs sommets est de 350 mètres au-dessus du fond des vallées; les points culminants sont : le clocher de Féniers, 847 mètres; la Courtine, 795 mètres; la montagne de Sermur, 721 mètres, etc. La surface du département, entrecoupée par ces chaînes de montagnes et par de nombreuses collines qui leur servent de contre-forts, offre peu de plaines de quelque étendue, mais présente de nombreuses vallées d'un aspect sauvage et très-pittoresque, au milieu desquelles de nombreux cours d'eau entretiennent une riche végétation, qui contraste avec les sommets stériles et nus des collines. Les plus importants de ces cours d'eau sont : la Creuse, le Taurion, le Cher, la Vienne, la Sedelle, la Brame, l'Ardour, le Douleaux, la Gane, etc. Aucune de ces rivières n'est navigable sur le territoire de ce département, mais on fait flotter du bois à bûches perdues sur la Creuse et le Taurion.

« Le climat du département se ressent de l'élévation du sol et du grand nombre de ruisseaux, de sources qui arrosent le pays en tous sens. Il est en général froid et humide. La température y subit des variations subites et très-marquées à la suite des orages, qui sont très-fréquents en été; les pluies, abondantes au printemps, succèdent à des hivers longs et rigoureux, qui couvrent de neige, souvent pendant plusieurs mois, les cantons du S.-E.; mais l'automne y est ordinairement fort beau et donne au paysage les aspects les plus agréables et les plus variés.

« Le sol du département de la Creuse, composé d'une faible couche de terre végétale mélangée aux détritus des roches granitiques, est léger et peu fertile, surtout dans les parties montagneuses. Il appartient généralement au terrain primitif; quelques lambeaux seulement se rattachent aux formations secondaire et tertiaire : ce sont les bassins houillers d'Ahun, de Bosmoreau, de Bouzogles et de Mazures. A l'exception des houilles, aucun produit minéral n'est exploité actuellement dans la Creuse. Les travaux d'extraction de la galène argentifère de Mornat et de l'antimoine de Villerange ont été interrompus depuis quelques années. Des tourbes, très-propres à servir de combustible et d'engrais, existent aux environs de Mazures, de Rozère et de Gentioux.

« Outre les salines thermales d'Evaux, le département de la Creuse possède quelques sources ferrugineuses qui n'ont jamais reçu aucun aménagement et qui sont complétement inconnues hors du pays : ce sont celles de Chaumeix, de Blessac et de Felletin. » (Joanne.)

Ce département est à coup sûr l'un des plus pauvres de France. Une grande partie des hommes valides émigrent chaque année au printemps, pour ne rentrer que vers le commencement de l'hiver. Ils exercent presque tous la profession d'ouvriers maçons. On estime qu'ils rapportent en moyenne, à chaque rentrée, de 4 à 5 millions d'économies. Cet argent est destiné à suppléer à l'insuffisance des récoltes et à l'achat de quelque parcelle de terrain depuis longtemps convoitée. Il en résulte, d'une part, que le sol, si pauvre soit-il, est d'un prix assez élevé, et de l'autre, que l'agriculture est négligée, le soin de faire valoir les exploitations étant confié aux femmes, qui ne peuvent fournir à elles seules une somme de travail égale aux besoins. Le sol est extrêmement divisé : on compte plus de 45,000 propriétaires pour une étendue totale d'environ 556,800 hectares. Un peu de froment et beaucoup de seigle forment la base de la culture; mais ces récoltes sont si médiocres qu'elles ne couvrent pas toujours les frais de labour. Les plantes sarclées sont à peine cultivées sur quelques points, autour des centres de population. On compte fort peu de prairies artificielles; les prairies naturelles, au contraire, et les pâturages couvrent des espaces fort étendus. Par suite, le bétail est très-nombreux, mais la qualité en est très-inférieure. Les landes incultes occupent une notable partie de la superficie totale du département. L'étendue en est d'environ 30,400 hectares pour l'arrondissement de Guéret, de 42,000 pour celui d'Aubusson, non compris plus de 23,000 hectares à l'état de jachère morte; d'un peu plus de 10,000 pour celui de Bourganeuf, et enfin de 23,000 pour celui de Boussac. Ce chiffre énorme explique, sans qu'il soit besoin de commentaire, l'état misérable du département de la Creuse. Les prairies naturelles comprennent environ 148,840 hectares. L'espèce bovine est représentée par 135,368 individus; dans ce chiffre les vaches entrent pour une forte majorité. On compte en outre 822,350 bêtes à laine. La Creuse nourrit encore 50,800 porcs et environ 20,000 chèvres ou boucs. Ce bétail est fort misérable, maigre, étiolé, à peine nourri.

Le département de la Creuse n'est pourtant pas sans ressources : les landes incultes, qui occupent aujourd'hui une si grande partie de sa surface, pourraient être facilement mises en culture, et l'emploi de la chaux ou du noir animal y produirait d'excellents résultats. L'établissement du chemin de fer de Limoges a déjà provoqué des améliorations qui ne demandent, pour être étendues et complétées, que le concours d'une population industrieuse, pénétrée du sentiment de ses vrais besoins. L'émigration est, ici comme ailleurs, une vraie calamité qui enlève au pays la meilleure part de ses forces vives. Ce mal est déjà ancien dans le pays. « Au XVe siècle, la médiocre fertilité du sol de la Creuse, l'absence d'une industrie générale et la misère qui en était la conséquence, obligèrent les habitants de la Marche à aller chercher hors de leur pays les ressources qu'ils ne trouvaient pas chez eux. D'abord dirigée vers l'Espagne et les provinces méridionales de la France, auxquelles elle fournissait les travailleurs nécessaires au temps de la fauchaison et des moissons, l'émigration prit plus tard sa route vers le nord et adopta l'industrie de la construction, qu'elle monopolise presque aujourd'hui. Jusqu'au commencement de notre siècle, cette émigration se fit dans des proportions raisonnables; mais aujourd'hui elle est tellement exagérée que la terre manque de travailleurs et que la population du département va en diminuant d'une manière progressive. On comptait, en 1800, 15,000 émigrants; en 1825, 22,428; la statistique de 1860 porte ce chiffre à 33,452. Ajoutons que l'émigration entraîne hors du pays tous les hommes valides au-dessus de 14 ans, et que les ouvriers, qui auparavant ne manquaient pas de rentrer régulièrement dans leur pays pour y passer la mauvaise saison, l'abandonnent aujourd'hui presque tous sans idée de retour.

« Au point de vue industriel, ce département